

conformité

[Termes Et Conditions](#)[POLITIQUE DE RETRAIT](#)[POLITIQUE DE RISQUE](#)[POLITIQUE DE REMBOURSEMENT](#)[POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ](#)[POLITIQUE KYC](#)[POLITIQUE DE RÉOLUTION DES DIFFÉRENDS](#)[POLITIQUE AML](#)

POLITIQUE DE RISQUE Kracoin

En date du 19 août 2019

Avis suivant 18 août 2020

Les clients potentiels doivent étudier très attentivement les avertissements de risque suivants. Veuillez noter que nous ne divulguons ni n'expliquons tous les risques et autres aspects importants impliqués dans la négociation d'instruments financiers (y compris les contrats de différence «les CFD»). Nous décrivons la nature générale des risques encourus lors de la négociation d'instruments financiers sur une base équitable et non trompeuse. Kracoin exécute les ordres relatifs à un ou plusieurs instruments financiers principalement en CFD sur devises.

Les CFD sont des produits financiers complexes et ne conviennent pas à tous les investisseurs. Les CFD sont des produits à effet de levier qui arrivent à maturité lorsqu'une position ouverte existante est fermée. En investissant dans des CFD, on assume un niveau de risque élevé et cela peut entraîner la perte de tout le capital investi.

À moins qu'un Client ne connaisse et comprenne parfaitement les risques liés aux Instruments Financiers, il ne devrait pas s'engager dans une quelconque activité de trading. Les clients ne devraient pas risquer plus qu'ils ne sont prêts à perdre. Avant de demander un compte de trading auprès de la Société ou de passer une commande, les Clients doivent soigneusement considérer quel Instrument Financier leur convient, en tenant compte de leur situation et de leurs ressources financières. Si un client n'est pas clair ou ne comprend pas les risques liés à la négociation d'instruments financiers, il doit consulter un conseiller financier indépendant. Si, après avoir consulté le conseiller, ils ne comprennent toujours pas ces risques, ils doivent s'abstenir de négocier.

L'achat et la vente d'instruments financiers comportent un risque important de pertes et de dommages, et chaque client doit comprendre que la valeur d'investissement peut à la fois augmenter et diminuer. Les clients seront tenus responsables des pertes et dommages, qui pourraient entraîner la perte de tout le capital investi des clients, une fois qu'ils auront pris la décision de négocier.

1. RISQUE TECHNIQUE

1.1. Nous accordons une grande importance à l'exécution des ordres des Clients et nous nous efforçons à tout moment d'offrir la vitesse d'exécution la plus élevée possible, dans les limites de la technologie et des liens de communication. Le Client est responsable des risques de pertes financières causées par la défaillance des informations, de la communication, de l'électronique ou de tout autre système. Par exemple, le Client peut donner des instructions par téléphone pour modifier ou fermer une position. Le Client est responsable de la sécurité de ses Données d'accès. La Société décline toute responsabilité en cas de défaillance.

1.2. Lors de la négociation via le terminal client, le client est responsable des risques de pertes financières causées par: a) une défaillance, un dysfonctionnement ou une mauvaise utilisation du matériel ou du logiciel du client ou de la société; b) mauvaise connexion Internet du côté du Client, de la Société ou des deux. Cela comprend les interruptions, les coupures de transmission, les pannes du réseau électrique public, la surcharge de connexion ou les attaques de pirates; c) les mauvais paramètres dans le terminal client; d) mises à jour retardées du terminal client;

1.3. Le Client reconnaît qu'en cas de flux excessif de transactions, le Client peut avoir des difficultés avec les connexions téléphoniques avec un Dealer, en particulier sur un Marché Rapide (par exemple, lorsque des indicateurs macroéconomiques clés sont publiés).

2. CONDITIONS DE MARCHÉ ANORMALES

2.1 Le Client reconnaît que dans des Conditions de Marché Anormales, la période pendant laquelle les Instructions et Ordres sont exécutés peut être prolongée.

3. PLATEFORME DE COMMERCE

3.1 Le client reconnaît qu'une seule commande ou instruction est autorisée à être dans la file d'attente à la fois. Une fois que le client a envoyé une commande ou une instruction, toute autre demande ou instruction envoyée par le client est ignorée et le message «La commande est verrouillée» s'affiche jusqu'à ce que la première demande ou instruction soit exécutée.

4. COMMUNICATION

4.1 Le Client accepte le risque de toute perte financière – du fait qu'il a subi des retards dans les notifications et / ou ne reçoit aucune notification de notre part.

4.2 Le Client reconnaît que les informations non cryptées transmises par email ne sont protégées contre aucun accès non autorisé.

4.3 Le client est entièrement responsable de la confidentialité des informations reçues de notre part et accepte le risque de toute perte financière causée par l'accès non autorisé d'un tiers au compte de trading du client.

4.4. Kracoin décline toute responsabilité si des tiers autorisés / non autorisés ont accès aux informations, y compris les adresses électroniques, les communications électroniques, les données personnelles et les données d'accès, lorsque celles-ci sont transmises entre nous ou toute autre partie, en utilisant Internet ou d'autres moyens de communication réseau, téléphones, ou tout autre moyen électronique.

5. ÉVÉNEMENT FORCE MAJEURE

5.1 En cas d'événement de force majeure, le client accepte le risque de pertes financières.

6. AVIS D'AVERTISSEMENT SUR LES RISQUES POUR LES ÉCHANGES ÉTRANGERS ET LES PRODUITS DÉRIVÉS

6.1 Le présent avis ne peut pas divulguer tous les risques et autres aspects importants des devises et des produits dérivés, tels que les contrats pour différences. Un Client ne doit pas traiter ces produits à moins qu'il ne comprenne leur nature et l'étendue de leur exposition au risque. Ces produits sont risqués et nécessitent une surveillance régulière (en particulier en cas de levier financier plus élevé et / ou de marchés volatils). Les clients doivent également être convaincus que le produit leur convient compte tenu de leur situation et de leur situation financière. Certaines stratégies, comme une position «spread» ou un «straddle», peuvent être aussi risquées qu'une simple position longue ou courte.

6.2 Bien que le Forex et les instruments dérivés puissent être utilisés pour la gestion du risque d'investissement, certains de ces produits ne conviennent pas à de nombreux investisseurs. Les clients ne doivent pas s'engager directement ou indirectement avec des produits dérivés à moins qu'ils ne connaissent et comprennent les risques impliqués et qu'ils risquent de perdre tout leur argent.

6.3 Dans des conditions de trading sur marge, même de petits mouvements du marché peuvent avoir un impact important sur le compte de trading du client. Il est important de noter que tous les comptes se négocient sous l'effet de levier. Le Client doit également considérer que si le marché évolue contre lui, le Client pourra subir une perte totale de tous les fonds déposés. Le Client est responsable de tous les risques, des ressources financières qu'il utilise et de la stratégie de trading choisie.

6.4 Certains Instruments se négocient dans de larges gammes intrajournalières avec des fluctuations de prix volatiles. Par conséquent, le Client doit soigneusement considérer qu'il existe un risque élevé de perte ainsi que de profit. Le prix des instruments financiers dérivés est dérivé du prix de l'actif sous-jacent auquel les instruments se réfèrent (par exemple devise, actions, métaux, indices, etc.). Les prix des instruments et de l'actif sous-jacent seront influencés, entre autres, par l'évolution des relations entre l'offre et la demande, les programmes et politiques gouvernementaux, agricoles, commerciaux et commerciaux, les événements politiques et économiques nationaux et internationaux et les caractéristiques psychologiques dominantes du marché concerné. Par conséquent, un ordre Stop Loss ne peut garantir la limite de perte.

6.5 En général, la volatilité du marché peut affecter le prix, la vitesse et le volume. Par conséquent, la négociation dans des conditions volatiles, où des nouvelles et des données importantes sont diffusées, est incroyablement risquée et comme les meilleurs critères d'exécution peuvent ne pas s'appliquer, comme indiqué sur notre site Web, le prix d'exécution sera toujours fourni au premier prix disponible.

6.6 Certains actifs sous-jacents peuvent ne pas devenir immédiatement liquides en raison de la baisse de la demande pour l'actif sous-jacent et le Client peut ne pas être en mesure d'obtenir des informations sur leur valeur ou l'étendue des risques associés.

7. CONTRATS DE DIFFÉRENCE

7.1 Les CFD disponibles à la négociation avec Kracoin sont des transactions au comptant non livrables, donnant la possibilité de réaliser des bénéfices sur les variations des taux de change, des matières premières, des indices boursiers ou des cours des actions (appelé instrument sous-jacent). Si le mouvement de l'instrument sous-jacent est en faveur du client, le client peut réaliser un bon profit, mais un mouvement de marché défavorable tout aussi faible peut non seulement entraîner rapidement la perte de la totalité du dépôt du client, mais également des commissions supplémentaires et autres dépenses encourues. Le Client ne doit pas conclure de CFD à moins qu'il ne soit prêt à prendre le risque de perdre tout l'argent qu'il a investi et / ou toutes commissions supplémentaires et autres dépenses encourues.

7.2 Investir dans un contrat pour différences comporte les mêmes risques que d'investir dans un avenir ou une option et le Client doit être conscient des risques exposés ci-dessus.

8. MARCHÉS ÉTRANGERS

8.1 Les marchés étrangers comportent divers risques. Sur demande, Kracoin doit fournir une explication des risques et protections pertinents (le cas échéant) qui opéreront sur tous les marchés étrangers, y compris la mesure dans laquelle il acceptera la responsabilité pour tout manquement d'une entreprise étrangère avec laquelle il traite. Le potentiel de profit ou de perte des transactions sur les marchés étrangers ou dans les contrats libellés en devises étrangères sera affecté par les fluctuations des taux de change.

9. COMMISSIONS ET TAXES

9.1 Avant que les clients ne commencent à négocier, ils doivent prendre connaissance de toutes les commissions et autres frais dont ils seront tenus responsables. Si des frais ne sont pas exprimés en termes monétaires (mais, par exemple, en pourcentage de la valeur du contrat), le Client doit s'assurer qu'il comprend la vraie valeur monétaire des frais. Par exemple, pour ouvrir une position dans certains types de CFD, le Client peut être tenu de payer des commissions ou des frais de financement. Les commissions peuvent être facturées soit sous forme de pourcentage de la valeur globale de la transaction, soit sous forme de montant fixe.

9.2 Il existe un risque que les transactions du Client sur tout instrument financier, y compris les instruments dérivés, soient ou deviennent soumises à l'impôt et / ou à tout autre droit, par exemple, en raison de modifications de la législation ou de sa situation personnelle. Kracoin ne garantit pas qu'aucune taxe ni aucun autre droit de timbre ne seront exigibles. Le Client est responsable de toutes taxes et / ou de tous autres droits et / ou frais et / ou dépenses qui pourraient survenir au titre de ses échanges.

10. SUSPENSIONS DU COMMERCE

10.1 Dans certaines conditions de négociation, il peut être difficile, voire impossible, de liquider une position. Cela peut se produire, par exemple, en cas de mouvement rapide des prix, si le prix augmente ou diminue au cours d'une même séance de négociation à un point tel qu'en vertu des règles de l'échange en question, la négociation est suspendue ou restreinte.

Le placement d'un Stop Loss ne limitera pas nécessairement les pertes aux montants prévus, car les conditions du marché peuvent rendre impossible l'exécution d'un tel Ordre au prix stipulé. De plus, dans certaines conditions de marché, l'exécution d'un ordre stop loss peut être pire que son prix stipulé et les pertes réalisées peuvent être plus importantes que prévu.

11. RISQUE DE TIERS

11.1 Cet avis est fourni au Client conformément à la législation applicable.

11.2 Nous pouvons transmettre de l'argent reçu du Client à un tiers (par exemple une banque, un marché, un courtier intermédiaire, une contrepartie ou une chambre de compensation) pour le détenir ou le contrôler afin d'effectuer une Transaction par le biais ou avec cette personne, ou pour satisfaire le Client. obligation de fournir une garantie (par exemple, exigence de marge initiale) à l'égard d'une opération. La Société n'est pas responsable des actes ou omissions de tout tiers à qui elle transmettra l'argent reçu du Client.

11.3 Le tiers auquel nous transférerons de l'argent peut le détenir sur un compte omnibus et il peut ne pas être possible de le séparer de l'argent du Client ou de l'argent du tiers. En cas d'insolvabilité ou de toute autre procédure similaire à l'égard de ce tiers, la Société ne peut avoir une réclamation non garantie contre le tiers au nom du Client, et le Client sera exposé au risque que l'argent reçu par la société du tiers, est insuffisante pour satisfaire les réclamations du client avec des réclamations concernant le compte concerné Kracoin n'accepte aucune responsabilité ou responsabilité pour les pertes en résultant.

12. GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

12.1 Le risque de marché est le risque de pertes lorsque la valeur des investissements peut diminuer au cours d'une période donnée, en raison de changements économiques ou d'événements qui affectent une grande partie du marché.

12.2 Le risque de marché peut être divisé dans les catégories suivantes: a) risque de position: il fait référence à la probabilité de perte associée à une position de négociation particulière (longue ou courte) en raison des variations de prix; b) risque de taux d'intérêt: le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché; c) risque de change: il s'agit d'un risque financier qui existe lorsqu'une transaction financière est libellée dans une devise autre que la devise de base de Kracoin.